



Guide des transmissions remarquables

édition 2018



► 6 fermes témoignent sur leur transmission

Le besoin de renouvellement des générations en agriculture est un élément important pour maintenir le dynamisme sur les territoires.

Depuis plusieurs années, l'ARDEAR et la FR CIVAM (Réseau des CIVAM normands) accompagnent la transmission des fermes en Normandie, par l'organisation de cafés transmissions, d'accompagnement individuels et de formations collectives.

Ce guide témoigne des parcours de différents agriculteurs, en cours ou ayant déjà transmis leurs fermes, et met en lumière les leviers actionnés afin de faciliter la transmission de leurs activités.

► Sommaire

- | | | |
|------|---|----------------|
| I. | Mettre en place un contrat de parrainage pour faciliter l'installation (et la transmission !) | Page 2 – 4 |
| II. | « Tout en location » pour transmettre la ferme familiale | Page 5 – 6 |
| III. | Transmettre sa ferme avec l'association Terre de Liens | Page 7 – 9 |
| IV. | Faciliter la transmission hors du cadre familial | Page 10 – 11 |
| V. | Transmettre sa ferme progressivement pour changer d'orientation | Page 12 – 13 |
| VI. | Céder une partie de son foncier pour installer un collectif | Page 14 – 16 |
| | Contacts | Page 17 |

Mettre en place un contrat de parrainage pour faciliter l'installation (et la transmission !)

Paul Sanson (Manche)



Beauvoir, Manche

Installé sur la commune de Beauvoir, dans la Baie du Mont-Saint-Michel, Paul souhaitait transmettre sa ferme pour installer un jeune. C'est par son réseau que Benoît, son futur repreneur, prend contact avec lui. L'exploitation est alors dans un système laitier économe avec céréales de vente.

Afin d'amener progressivement la ferme vers plus d'autonomie et de pâturage, Paul et Benoît envisagent un contrat de parrainage.

► Importance du bouche à oreille dans la reprise

C'est en 2015, soit 2 ans avant sa transmission, que Paul décide d'en parler autour de lui. Il s'inscrit par la même occasion au RDI (Répertoire Départ Installation) de la Chambre d'Agriculture.

« J'en ai parlé aux personnes qui venaient sur la ferme, savoir s'ils connaissaient des personnes dans leurs entourages qui recherchaient une ferme pour s'installer. C'est grâce à un membre de ma famille qui était proche des CIVAM que Benoît a été mis au courant. Ça c'est plutôt fait par le bouche à oreille. »

► Faire des concessions pour faire avancer les projets de chacun

Dès ses premières réflexions, Paul envisage la transmission de sa ferme dans son ensemble, de préférence à un jeune pour s'installer. Il mettra alors différentes actions en place afin de faciliter l'installation de Benoît.

« Afin d'éviter d'avoir une reprise trop importante [pour Benoît] nous avons décidé, avec ma femme, de mettre en location le bâti [bâtiment des vaches laitières, des génisses, habitation]. Il n'y avait donc que les stocks, le cheptel et le matériel à reprendre, le foncier étant en location à un tiers. »

Description de la ferme transmise

Production(s) : élevage laitier (35 VL) et une production de céréales de vente (11 ha)

≈

SAU : 46 hectares

≈

Assolement : 20ha d'herbe, 2ha de luzerne, 8ha de maïs ensilage et 3ha de mélange céréalière destiné aux animaux + 11ha de céréales de vente

≈

Main d'œuvre : 1 UTH

≈

Date de la transmission : 1^{er} avril 2017

Focus { les réseaux pour faciliter la transmission }

Comme dans le cas de Paul, le bouche à oreille peut s'avérer efficace pour communiquer auprès des porteurs de projets sur sa transmission.

Le RDI est un répertoire en ligne de la Chambre d'Agriculture qui recense les fermes à transmettre. Lorsque des personnes sont intéressées, des visites sont organisées.

Les organismes accompagnants à l'installation sont également importants car ils sont en contact avec les porteurs de projets et des futurs repreneurs. Par exemple l'ARDEAR, la FR CIVAM, Terre de Liens...

Au-delà des moyens traditionnels, en parler autour de soi permet de faire circuler l'information dans son réseau : famille, amis, partenaires professionnels, acteurs locaux...

De plus, Benoît étant proche de ses 40 ans et souhaitant bénéficier de la Dotation Jeunes Agriculteurs, son installation a été avancée. Paul a donc accepté de partir en retraite une année plus tôt que prévu, afin que son successeur puisse bénéficier de l'aide.

« À partir du moment où la transmission est bien engagée, ce que l'on fait n'est plus pour nous, mais pour la personne qui va s'installer. Il faut garder cela à l'esprit, même si par exemple notre successeur ne fait pas comme nous on aurait fait. Il faut laisser au repreneur de la liberté dans son projet. »

► Envisager le contrat de parrainage comme une période de co-construction d'un nouveau projet

« Nous souhaitons tous les deux partir sur un contrat d'un an, pour passer au moins les 4 saisons sur la ferme, voir comment se

comportent les animaux et les terres. »

Durant une année, Benoît et Paul travaillent sur l'exploitation. Ensemble, ils réalisent les travaux du quotidien mais préparent aussi la ferme pour aller vers le système que Benoît envisageait.

« On a donc implanté de nouvelles prairies pendant le contrat, indique Paul. Et même avant, comme je savais qu'il voulait changer de race, il est venu faire le plan de reproduction avec moi. Les Prim'Holstein ont donc été inséminées en Montbéliardes. C'est normal : les génisses qui allaient naître seraient pour lui. »

« Pour ne pas trop brusquer Paul, je n'ai fait que de « petits » travaux, comme le partage des paddocks,



2 - Paul et son repreneur Benoît

explique Benoît, le repreneur. *Tout ça s'est fait en discutant ou en demandant la permission. Nous avons la chance d'avoir une vision commune pour l'avenir de la ferme. »*

Cette période a permis à Paul de présenter son successeur aux partenaires qui interviennent sur la ferme : conseillers, laiterie, contrôle laitier, inséminateurs, la CUMA... De plus, Benoît a habité le bourg de Beauvoir pendant le contrat, ce qui lui a permis de rencontrer les habitants et se faire connaître. ■

Focus { le contrat de parrainage }

Le contrat de parrainage est un dispositif de la Région Normandie. Il est accessible aux candidats avec un diplôme agricole de niveau VI minimum, sans restriction d'âge. Le projet doit concerner un projet d'installation indépendant, une association ou encore une transmission d'activité.

Le contrat dure entre 3 et 12 mois, renouvelable sous conditions spécifiques. Le salaire perçu est basé sur l'indemnité de formation professionnelle. A titre d'information, en 2016, les indemnités évoluaient entre 310,39 et 708,59€/mois selon profil). Une couverture sociale et accident du travail est également prise en charge par la Région. A la FR CIVAM (Réseau des CIVAM normands) nous pouvons nous accompagner sur le montage de votre dossier. Plus d'informations sur le site des aides de la Région Normandie : <https://aides.normandie.fr/contrat-de-parrainage>



« Tout en location » pour transmettre une ferme familiale

Mme et M. Pasquier (Manche)



Saint Michel de la Pierre, Manche

Paysans sur une ferme laitière familiale, Mme et M. Pasquier ont réussi leur transmission hors cadre familial. Pour faciliter la reprise, ils ont choisi d'installer des jeunes en louant la totalité de leur exploitation, terres et bâtiments. Retour sur leurs choix et motivations dans cette transmission.

La transmission d'une ferme en location totale

La ferme sur laquelle travaillaient Mme et M. Pasquier était déjà en location à l'époque où ils étaient exploitants ; la propriétaire étant la mère de Mme Pasquier, agricultrice à la retraite.

« C'était un souhait de ma mère que d'avoir transmis sa ferme en location. Elle ne voulait pas vendre, indique Mme Pasquier. Aujourd'hui, les biens ont été transmis entre ses enfants [frères et sœurs d'Annie] en indivision. Nous continuons ainsi à louer à notre repreneur. »

Ils ont choisi de mettre en place des baux long-terme de 18 ans, renouvelables à échéance. Cette location comprenait le foncier, les bâtiments d'élevage (1 étable en logette, 1 étable à élèves) ainsi que la maison d'habitation.

« Pour la vente, nous avons calculé un coût de reprise par rapport aux animaux et à l'état du matériel, explique M. Pasquier. On n'a pas surestimé la reprise, on voulait que ça se passe bien avec le repreneur. Il n'y a pas eu de marchandage. »

Ainsi, la reprise de l'exploitation par le repreneur a été simplifiée et moins coûteuse, comparée à une reprise avec achat du foncier, du bâti et de la maison d'habitation. Elle comprenait le rachat du cheptel productif (35 Prim'Holstein et Normandes), les élèves, le matériel et les stocks.

Description de la ferme transmise

Production(s) : élevage laitier spécialisé (35 VL)

≈

SAU : 33 hectares

≈

Assolement : 33 hectares de prairies.

≈

Main d'œuvre : 2 UTH

≈

Date de la transmission : 1^{er} janvier 2006

« Il faut prendre des choses en main »

Inscrits au RDI, ils ont reçu la visite de 3 personnes intéressées. Un jeune souhaitant s'installer a été choisi, et le couple a décidé de mettre en place un contrat de parrainage d'un an.

« Mais entre temps, nous avons eu la possibilité de partir plus tôt en retraite, indique le mari. La transmission a été assez précipitée sur la fin. Il a fallu que notre parcours à la retraite soit en accord avec l'installation du jeune. »

Globalement, le couple en est assez satisfait. Certaines démarches ont pris plus de temps que prévu, notamment avec le transfert des quotas laitiers ou la MSA. Ils retiennent qu'il est important de prendre les devants et de prendre contact directement avec les



3 - Mme et M. Pasquier

responsables en cas de blocage :

« Il a fallu prendre les choses en main quand ça n'avancait pas. On a même pris rendez-vous avec la présidente pour accélérer les choses. Tout ça a dû être fait sur 6 mois au lieu d'un an. »

► Transmettre sa ferme sans déménager

« Nous avons acheté notre maison en 1975, lorsque nous nous sommes installés. L'habitation sur la ferme étant à l'époque utilisée par la famille. »

La maison du couple se situe à 1 kilomètre de la ferme. Arrivés à la retraite, Annie et son mari n'ont donc pas eu besoin de déménager pour céder la place à leur repreneur. Celui-ci a pu louer la maison d'habitation qui se situe directement sur la ferme. Pour le couple, avoir un logement proche de l'exploitation, surtout en élevage, est nécessaire :

« Si on souhaite transmettre notre ferme à des jeunes, il faut faciliter les choses. Par exemple, les anciens qui veulent transmettre à tout prix tout en restant la maison de ferme, ce n'est pas logique. » ■

Focus { les baux long terme }

Les baux « long terme » sont des baux dont la durée est supérieure à 12 ans. C'est le cas, notamment, des baux de 18 ou 25 ans. A l'inverse des baux classiques de 9 ans qui peuvent être réalisés sous seing privé, les baux longs terme doivent être réalisés sous acte notarié et sont donc payants.

Néanmoins, tout comme les baux ruraux classiques, ils sont renouvelables par tacite reconduction à leur échéance. Leur avantage ? Ils permettent au repreneur comme au propriétaire d'avoir une plus grande période pour se projeter.

Transmettre sa ferme avec l'association Terre de Liens

Christian Goret (Orne)



Christian, éleveur dans l'Orne, souhaitait transmettre sa ferme à un jeune afin d'éviter que ses terres ne partent à l'agrandissement. Installé depuis 1987, son activité repose sur un élevage allaitant avec une valorisation en vente directe. C'est par le biais de l'association Terre de Liens Normandie que le foncier de l'exploitation sera transmis à son repreneur, Jérôme.

► Objectif : transmettre sa ferme pour installer un jeune

Christian s'installe en 1987 dans l'Orne, sur la ferme familiale laitière. Très rapidement, dès les années 90, il oriente son système vers l'élevage de bovins viande en agriculture biologique. Il acquiert le foncier de son exploitation (40 ha) tardivement à la suite de nombreuses démarches, notamment juridiques. C'est à la fois son parcours et l'historique de la ferme qui influencent ses objectifs de transmission :

« Mon choix était de vendre le foncier directement lors de ma transmission mais c'est difficile de tout acheter pour un jeune. Aussi, je recherchais quelqu'un qui privilégierait le bio. Je savais que si je ne transmettais pas à un jeune pour s'installer, la ferme partirait à l'agrandissement et c'est ce que je voulais éviter. »

Description de la ferme transmise

Production(s) : élevage allaitant (27 mères) en agriculture biologique

≈

Commercialisation : par an, 15 broustards vendus en filière longue et conventionnel et 10 génisses de 3 ans vendues en direct

≈

SAU : 40 ha, majoritairement accessibles depuis la ferme.

≈

Assolement : 40 ha de prairies et pâtures

≈

Main d'œuvre : 1 UTH

≈

Date de la transmission : novembre 2018

Christian, se rend compte que l'achat serait très délicat pour un jeune qui s'installe. Connaissant le fonctionnement de Terre de Liens, il prend alors des renseignements sur le déroulement d'une telle transmission, et le principe le séduit.



4—Lot de bovins sur l'exploitation

Focus { transmettre avec Terre de Liens }

Terre de Liens est une association militante contre l'accaparement et la spéculation foncière. « La Foncière » (association dépendante de Terre de Liens) acquiert des biens agricoles qui sont ensuite loués à des porteurs de projets pour s'installer en agriculture biologique. En général, elle acquiert du foncier, mais aussi des bâtiments agricoles ou encore des maisons d'habitations.

Les projets sont accompagnés et validés par des salariés, bénévoles et administrateurs de l'association. La collecte des fonds pour l'achat du foncier se déroule en 2 temps :

- ✧ Appel au don : 75% du montant est issu d'une collecte de fond, réalisée en local.
- ✧ Financement interne : les 25% restants sont financés par la Foncière, une association inhérente à Terre de Liens.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement, les projets, les démarches..., rendez-vous sur le site de Terre de Liens en Normandie : <http://www.terredeliensnormandie.org>

► Vendre et louer du foncier à Terre de Liens : quelles particularités ?

Le foncier sera racheté au futur cédant par une la Foncière de Terre de Liens et ensuite loué à son repreneur via des baux ruraux environnementaux.

« La clause environnementale, c'est de produire en bio. S'il y a non-respect de cette clause, cela occasionne la rupture du bail. »

Passer par Terre de Liens semble alors une solution adéquate entre ses objectifs de transmission et sa volonté de faciliter l'accès au foncier pour le futur repreneur. Le repreneur peut alors concentrer son installation sur l'achat du cheptel, des stocks, le matériel, le bâtiment ou encore dans l'investissement d'un outil de production.

« C'est nous [cédants et repreneur] avec Terre de Liens qui devons réaliser la promotion du financement de l'achat du foncier. Nous avons participé à des événements afin de présenter notre projet au grand public. Nous avons assez vite rempli le contrat. Il faut dire que les ¾ des souscripteurs sont des gens proches : des clients, de la famille, des amis ou des locaux qui se sentent impliqués. »



5 - Bovins charolais, élevés à l'herbe

► Une transmission qui aura duré plus de 2 ans

« Dès le début, j'ai bien compris qu'il était préférable d'avoir un candidat identifié pour l'installation avant d'aller voir Terre de Liens. J'ai alors parlé de mon projet de transmission autour de moi et c'est par le bouche à oreille que Jérôme a été mis au courant. »

En avril 2016, les premiers contacts entre Christian et Jérôme ont eu lieu. Le principe d'installation avec Terre de Liens et le projet en bovin allaitant intéressent Jérôme. S'en suivent alors des échanges entre cédant et repreneur, puis des négociations, notamment sur le prix de vente, avec les salariés et les administrateurs de l'association.

« Nous étions accompagnés par un salarié de Terre de Liens sur la partie vente du foncier. Mais le principal souci que nous avons rencontré, c'est sur la partie installation. Notamment avec le blocage du prêt que Jérôme avait sollicité auprès des banques. Ça a trainé et retardé la prise en charge du projet par Terre de Liens. »

Christian déplore que les démarches à l'installation aient fait prendre du retard au projet de transmission, qui dure depuis 2016. Aujourd'hui, il est plutôt confiant sur la suite des événements. La transmission de l'activité en tant que telle devrait se faire d'ici peu mais l'acquisition du foncier par l'association aura lieu un peu plus tard dans l'année.

« L'action de Terre de Liens a clairement facilité l'installation d'un jeune, car sans son intervention la reprise aurait été difficile. » ■



6 - Le cheptel est composé de Salers pour la qualité de la viande et de Charolaises pour la conformation, des races adaptées à la vente directe

Faciliter la transmission de sa ferme hors du cadre familial

Christiane et Philippe Angot (Manche)



Saint-Jean-le-Thomas, Manche

Christiane et Philippe Angot ont cédé leur ferme hors cadre familial. Afin de rendre la transmission de l'outil plus accessible et d'installer quelqu'un après eux, ils ont mis en place différentes actions : contrat de parrainage, aides à la transmission hors du cadre familial, départ à la retraite anticipé...

Se fixer des objectifs en amont

« La transmission, on y a pensé très tôt, dès l'installation » se souvient Christiane. « Nous avons toujours souhaité installer quelqu'un sur la ferme après nous, c'est un objectif que l'on s'est fixé. Nous avons donc fait le choix de ne pas engager d'investissements lourds dans les 10 années précédant notre départ. Cela a permis d'avoir un coup de reprise moins important, et surtout, que le repreneur ait le choix sur les investissements et l'aménagement de la ferme. »

Christiane étant engagée dans différents réseaux, notamment la Confédération Paysanne et Solidarité Paysans, la transmission a été facilitée.

« 5 ans avant notre départ en retraite, nous avons communiqué autour de notre ferme. On s'est inscrit au RDI (Répertoire Départ Installation) mais on a aussi utilisé nos réseaux (Espoir Paysan). À la suite de cela, nous avons vu 3 personnes intéressées. Nous avons échangé, visité la ferme, partagé les documents comptables... L'un d'entre eux [Benoît] s'est montré intéressé pour continuer. »

Se former et se faire accompagner pour aller plus loin

Dans les années qui précèdent, Christiane et Philippe participent à différentes formations, auprès des CIVAM et de la MSA pour mieux appréhender leur transmission. Ils sont également accompagnés par la Chambre d'Agriculture dans la réalisation de leurs dossiers.

« Il faut bien s'informer et ne pas s'y mettre au dernier moment. Ce qui nous a aidé, c'est d'aller toujours chercher l'information auprès de nos réseaux, sur internet mais aussi en téléphonant directement aux administrations. Il faut diversifier et croiser les informations le plus possible. »

Description de la ferme transmise

Production(s) : élevage laitier spécialisé de 45 VL

≈

SAU : 55 hectares

≈

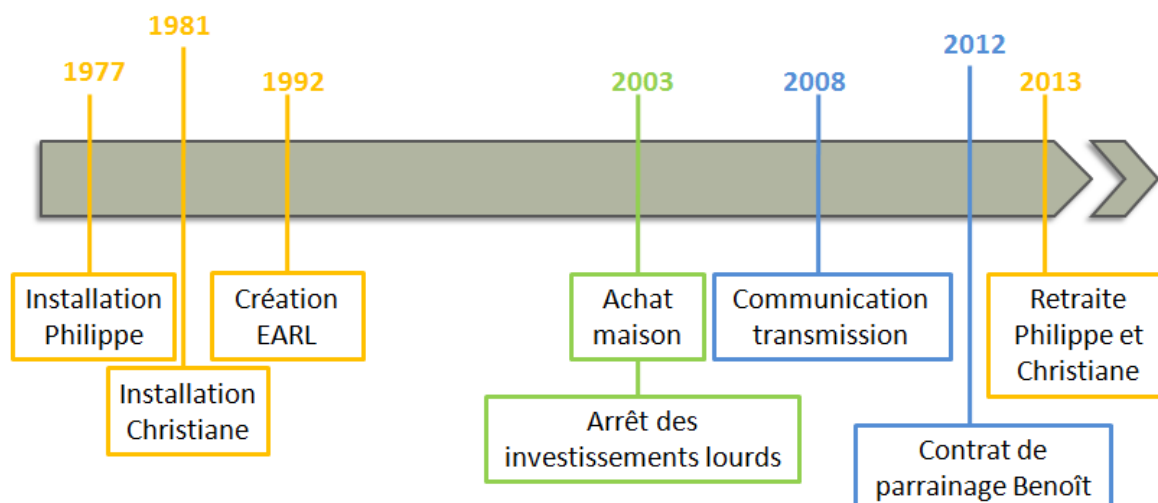
Assolement : 53 ha prairies (dont 17 naturelles)

+ 1 ha betteraves fourragères

+ 1 ha mélange céréalier

≈

Date de la transmission : 1^{er} Janvier 2013



7 - parcours de Christiane et Philippe

Afin de faciliter la transmission, les cédants demandent une aide à la transmission (Région Normandie) et décident de mettre en place un contrat de parrainage d'un an avec Benoît. Cette période leur permet de prendre le temps d'expliquer les particularités locales (terres, animaux), les choix qu'ils ont fait mais aussi de présenter leur repreneur aux acteurs locaux afin de faciliter son intégration territoriale.

« Le contrat de parrainage est intéressant, car il permet de préparer notre retraite et en même temps la reprise de l'exploitation. Nous nous étions mis d'accord avec Benoît sur le prix de la reprise avant le contrat, comme ça tout était clair, pour lui comme pour nous. »

Retraite et logement : s'organiser pour faciliter la reprise

Une dizaine d'années avant leur transmission, le couple se mettent d'accord sur leur volonté de laisser l'habitation au futur repreneur. Ainsi, ils acquièrent une maison située à 10km de la ferme, qui sera valorisée en location jusqu'à leur déménagement.

« C'est une bonne distance car on ne perd pas nos relations ; mais en même temps on est assez loin de la ferme pour ne pas voir ce qu'il s'y passe. »

Le couple prend alors sa retraite fin 2012, tout en transmettant sa ferme à Benoît et sa compagne qui le rejoindra quelques années après.

« Nous avons fait le choix de partir en même temps, Philippe et moi, bien qu'il lui manquait quelques mois pour atteindre la retraite. Il a fallu cotiser pendant plusieurs mois sans travailler, mais c'était un choix conscient pour faciliter la reprise. » ■



8 - Christiane et Philippe Angot

Transmettre sa ferme progressivement pour changer d'orientation

Jacques et Sylvie Demaine (Orne)



Saint Bomer les Forges, Orne

Jacques et Sylvie, agriculteurs dans l'Orne, sont en cours de transmission pour installer leur fils Germain sur la ferme.

Leur transmission progressive aura permis de faire évoluer l'outil afin qu'il corresponde aux attentes du repreneur.

Un système qui a évolué pour laisser place à un nouveau projet

« Nous nous sommes installés sur la ferme des parents de Jacques, spécialisée en production laitière. L'arrivée des quotas en 1986 nous a motivé à diversifier notre activité ; nous nous sommes donc tournés vers le porc plein-air. »

En 2006, Jacques prend sa retraite et Sylvie continue de travailler sur la ferme. La même année, Germain rachète des parts dans l'EARL tout en travaillant à l'extérieur.

« La crise du lait [2009] nous a posé beaucoup de questions sur la viabilité de l'élevage laitier dans notre système. Avec l'installation future de Germain et en fonction de ses préférences [les cultures], nous avons choisi d'arrêter cet atelier pour nous consacrer à l'élevage de porcs et la production de céréales. Comme les conditions de travail en porc plein-air étaient difficiles, nous avons choisi de passer en porc sur paille pour plus de facilité et de confort de travail. »

Description de la ferme avant / après transmission

Production(s) :

- ✧ **Avant** : élevage laitier (80VL), céréales, porcs plein-air
- ✧ **Après** : porcs sur paille, céréales, élevage allaitant (30 VA) – en conversion AB

≈

SAU : 116ha groupés autour de la ferme

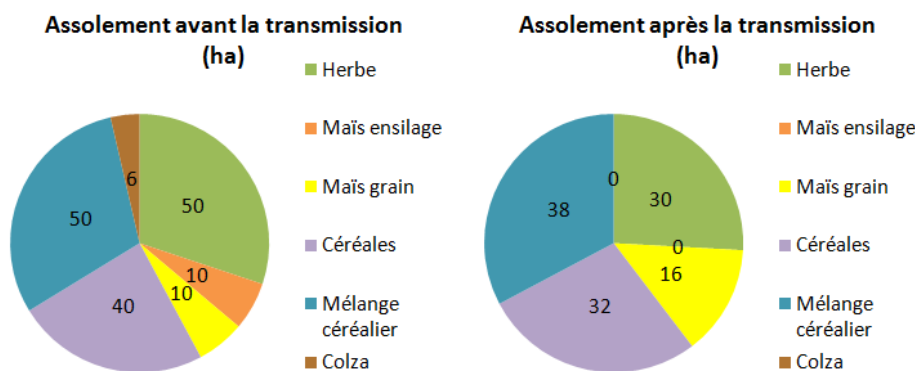
≈

Main d'œuvre :

- ✧ **Avant** : 2 UTH (Sylvie et Jacques)
- ✧ **Après** : 2 UTH (Germain + futur associé)

≈

Date de la transmission : courant 2019



9 - Evolution de l'assolement sur l'exploitation

Comme les conditions de travail en porc plein-air étaient difficiles, nous avons choisi de passer en porc sur paille pour plus de facilité et de confort de travail. »

Le système change et s'oriente davantage vers de la production

de porcs, en autonomie grâce aux céréales. En 2012, Germain quitte son travail à l'extérieur et rejoint la ferme à temps plein. Son installation est amorcée par la fin de l'élevage laitier, en 2016.

Afin de valoriser les prairies permanentes et d'effectuer les rotations en vue d'un passage en bio (conversion en 2017), un atelier de 30 vaches allaitantes complète la ferme, utilisant les installations de l'élevage laitier. L'installation de cet atelier aura été reportée plusieurs fois, pour être programmée fin 2018.



10 - L'élevage allaitant utilise les infrastructures et les pâturages anciennement alloués aux laitières

► Choisir la location pour faciliter l'installation

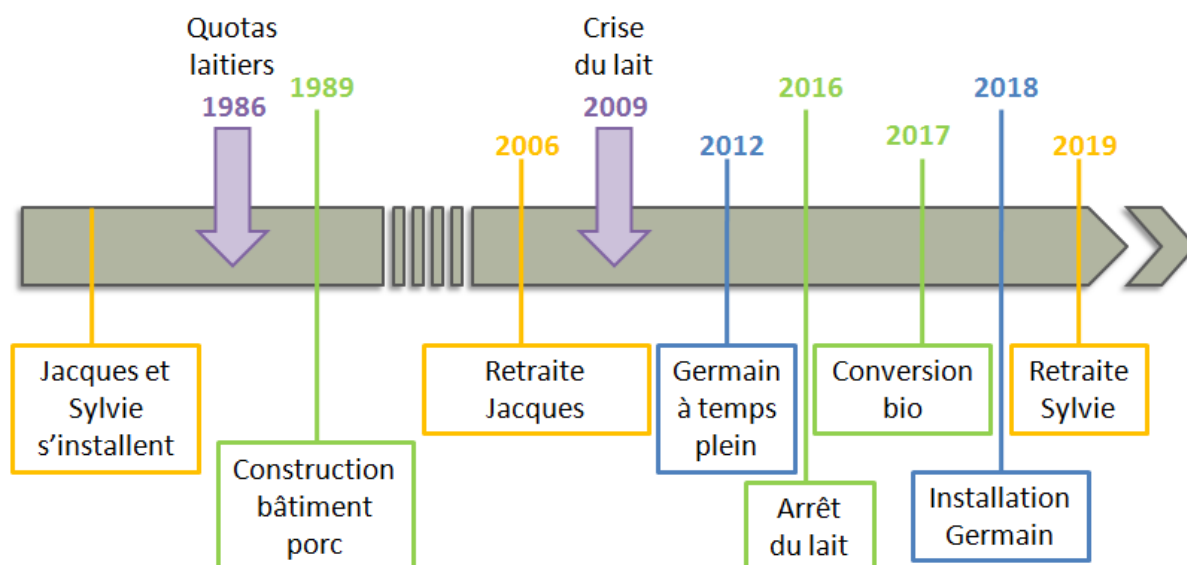
Les terres exploitées par l'EARL Demaine sont soit en propriété soit louées à des membres de la famille. Les bâtiments d'élevage et d'habitation sont également en propriété.

« Afin de faciliter l'installation de Germain, nous avons choisi de lui louer [les terres et les bâtiments] plutôt que de vendre. C'est normal : nous aussi avons été locataires de la ferme avant d'en hériter, c'est donc logique de choisir ce type de transmission, explique Sylvie. Par contre, nous avons perdu du temps car au départ, toutes les estimations pour l'installation de Germain partaient d'une vente, alors qu'il n'en a jamais été question. »

► Un regard serein sur leur transmission et sur l'avenir

En 2019, Sylvie partira en retraite progressive. Pour la suite, Germain cherche à s'associer afin de pouvoir travailler à 2 sur la ferme, tout en restant ouvert sur le projet du futur associé.

« C'est sans regret que je regarde notre parcours. La transmission progressive nous a permis d'avoir du temps pour réfléchir sur le devenir de la ferme et de prendre les bonnes décisions. Pour Germain, cela lui a permis de réellement bâtir un projet qui lui correspond vraiment, que ce soit en termes de production et de conditions de travail. Ainsi, nous sommes tous plus sereins pour la suite. » ■



Céder une partie de son foncier pour installer un collectif

Emmanuel Cardet (Manche)



Marchésieux, Manche

► Céder ses terres à des porteurs de projet pour aller vers plus de cohérence

À l'époque de la première réflexion d'Emmanuel, la ferme comptait 65 hectares, dont 40 labourables. Il estimait que c'était « trop » par rapport à la taille de son troupeau [50 vaches laitières] et que ses terres pouvaient servir à des porteurs de projets.

« Etant moi-même non-issu du milieu agricole, je sais à quel point l'accès à la terre est difficile lorsqu'on ne s'installe pas sur la ferme des parents. Je voulais que les terres dont je me séparais servent à ceux qui n'ont pas forcément de foncier. Et surtout, que le coût de reprise soit acceptable pour des jeunes. »

A la suite de divers incidents sur son exploitation, Emmanuel se pose beaucoup de questions pour repenser sa ferme. Son objectif est d'aller vers un système plus cohérent, que ce soit au niveau de l'alimentation, de l'environnement mais aussi de l'humain. Un projet collectif, associant différents ateliers, se dessine.

« Avoir plusieurs production permet de valoriser les "déchets" des uns, qui sont des ressources pour les autres [exemples : le fumier qui est utilisé pour le maraîchage sur couches chaudes, les céréales qui entrent dans la rotation des prairies]. Le travail en collectif est une force sur le plan humain, car on peut s'entraider dans les périodes difficiles. »

Emmanuel s'installe en 2001 sur une première ferme, qu'il quittera en 2006 pour s'implanter sur la commune de Marchésieux sur 50 hectares en vaches laitières. À la suite d'incidents sur l'exploitation, il décide de céder 2 hectares afin de favoriser l'installation de jeunes. Puis, l'idée d'un projet collectif éclot peu à peu en impliquant des acteurs locaux.

Description de la ferme avant / après

Production(s) :

- ✧ **Avant** : élevage laitier (50VL).
- ✧ **Après** : élevage laitier (50VL), maraîchage, paysan-boulangier, éco-bâisseur.

≈

SAU : 64ha

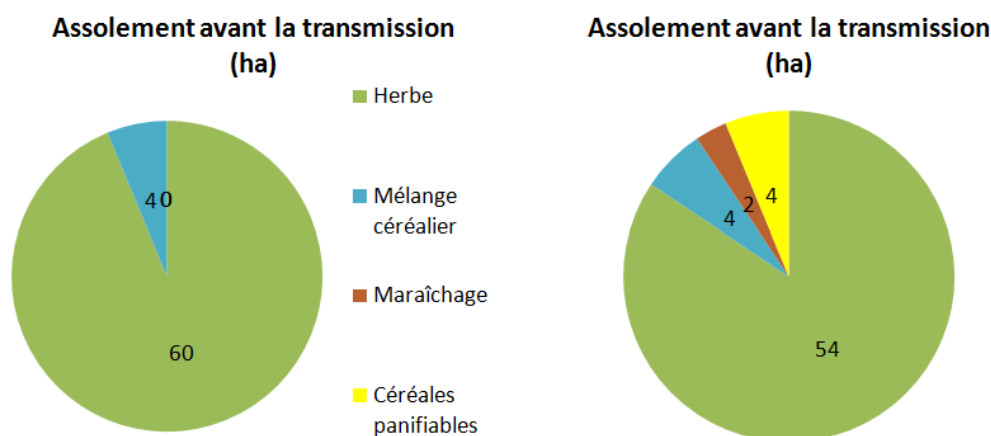
≈

Main d'œuvre :

- ✧ **Avant** : 2 UTH (Emmanuel et sa salariée)
- ✧ **Après** : 4 UTH (1 sur l'atelier lait, 2 sur le maraîchage, 1 sur la boulangerie) + 1 UTH éco-bâisseur

≈

Date d'installation en collectif : les démarches ont commencé en 2017



12 - Evolution de l'assolement

De plus, Emmanuel souhaite éviter la spéculation foncière avec ce type de projet. En effet, l'objectif final du collectif est qu'il devienne propriétaire des bâtiments et des terres et les associés en soient locataires. Ainsi, les transmissions et les installations futures seront facilitées.

► Le collectif pour répondre aux enjeux sociaux

« Je recherchais des personnes intéressées par le collectif pour s'installer. En Mai 2016, Terre de Liens Normandie a organisé une rencontre sur la ferme, avec 5-6 porteurs de projets et des acteurs du territoire. Je leur ai présenté la situation et les valeurs que je portais. On a échangé, beaucoup discuté. Pendant l'été, Benoît et Marie qui avaient un projet en maraîchage m'ont appelé. Les choses ont alors commencé. Je leur ai cédé 2 hectares, mis à disposition avant leur installation, afin qu'ils puissent démarrer facilement. »

Aujourd'hui, le projet s'articule autour d'Emmanuel (atelier laitier), Benoît et Marie (maraîchage), mais aussi un éco-bâtitisseur et un paysan-boulangier qui vont bientôt rejoindre le projet.

► Des clés pour réussir son projet en collectif

Beaucoup de questions se sont posées depuis le début, notamment concernant la gestion du travail, les statuts, le bâti... Les 4 associés ont donc décidé de suivre une formation pour s'installer en société, animée par les CIVAM.



13 - Parcelles mises à disposition pour l'installation de Benoît et Marie, maraîchers

« Ces temps d'échange nous ont permis de mettre à plat ce que l'on voulait ou ce que l'on ne voulait pas. D'échanger sur

notre vision du collectif (partage du travail, installations communes...) mais aussi sur les valeurs que nous portons. »

L'humain reste au cœur des préoccupations du projet, bien au-delà des aspects techniques. Emmanuel indique qu'ils passent beaucoup de temps à se réunir et à échanger sur ce point.

« Nos points forts, c'est que l'on était d'accord sur pas mal de choses [...], qu'on avait une bonne communication entre nous et surtout que nous étions convaincus de l'intérêt du collectif. » ■



14 - Emmanuel et son troupeau laitier

Focus { préparer son projet en collectif }

Un collectif peut-être une solution pour faciliter l'installation de porteurs de projets ou pour transmettre une exploitation de dimension importante, scindée en plusieurs ateliers. Néanmoins, un tel projet nécessite de se faire accompagner afin de ne négliger aucun aspect.

La FR CIVAM organise une formation de 3 jours pour faciliter la mise en société. Ces temps d'échange permettent de mettre à plat l'organisation de la ferme, que ce soit sur le plan organisationnel, professionnel mais aussi et surtout, humain.

D'autres idées pour transmettre { le test d'activités }

Des solutions existent afin de préparer au mieux l'installation d'un jeune, tout en lui permettant de tester de manière très concrète son activité sur son futur lieu d'installation. C'est le cas notamment du test d'activité sous l'aile d'une couveuse.

Le porteur de projet bénéficie alors d'un cadre légal pour exercer son activité, souvent sous un contrat CAPE (Contrat à l'Appui au Projet d'Entreprise). Durant cette période, qui dure en général d'1 à 3 ans, il peut également bénéficier d'un accompagnement pour l'aider à mettre en place son projet. Cet accompagnement peut s'étendre sur différents volets : technique, montage du projet, sur l'administratif, la commercialisation...

Pour plus d'informations prendre contact avec les associations locales du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA), comme Nid'Agri pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure ; et la CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi) Rhizome, dans l'Orne.

Les organismes qui accompagnent la transmission en Normandie ...

► Réseau des CIVAM Normands

- ✧ Antenne de Vassy – 2, rue de Montsecret-Vassy – 14 410 VALDALLIERE
- ✧ Tél : 02 31 68 80 58
- ✧ Site web : <http://civambassenormandie.org/>
- ✧ Mail : clementine.schmit@civam.org



- ✧ Antenne d'Allouville-Bellefosse – Place Paul Levieux 76 190 ALLOUVILLE-BELLEFOSSE
- ✧ Tél : 02 32 70 19 50
- ✧ Mail animatrice installation/transmission : lison.demunck@civam.org

► ARDEAR Normandie



- ✧ Maison des Solidarités – 51, quai de Juillet – 14 000 CAEN
- ✧ Tél : 02 31 83 64 51
- ✧ Site web : <http://www.agriculturepaysanne.org/ardear-normandie>
- ✧ Mail : ardear.normandie@gmail.com

► AFOCG 61

- ✧ AFOCG 61 – 25, rue Pierre Neveu – 61 600 LA FERTÉ-MACÉ
- ✧ Tél : 06 56 87 27 35
- ✧ Site web : <http://interafog.org>
- ✧ Mail : afocg61@wanadoo.fr

Afocg 61

► Terre de Liens Normandie



- ✧ Maison des Solidarités – 51, quai de Juillet – 14 000 CAEN
- ✧ Tél : 09 70 20 31 39
- ✧ Site web : <http://www.terredeliensnormandie.org>

► Répertoire Départ Installation

- ✧ Maison de l'Agriculture – avenue de Paris – 50 009 SAINT-LÔ
- ✧ Tél : 02 33 06 46 69
- ✧ Site web : www.repertoireinstallation.com